

Le SNESUP-FSU dénonce les atteintes aux libertés dans les universités

Depuis ces derniers mois, les atteintes à la liberté d'expression, partie intégrante de la liberté académique, se multiplient dans les universités françaises. La plupart d'entre elles concernent les initiatives de solidarité avec la Palestine. Elles sont la conséquence d'une instrumentalisation politique qui vise à assimiler ces initiatives à de l'antisémitisme. Dans le prolongement des injonctions ministérielles, certaines présidences se placent dans un rôle de censeur, notamment lorsque les sujets évoqués touchent au conflit israélo-palestinien. Interdiction de réunions ou d'initiatives de débats y compris lorsqu'elles sont organisées par des organisations syndicales, refus de mettre au vote des motions dans les instances, censure des listes de diffusion syndicale, sont autant de dérives que le SNESUP-FSU dénonce avec force.

Le SNESUP-FSU dénonce par ailleurs la convocation de syndicalistes étudiant·es pour « apologie du terrorisme » par les services de police.

Le SNESUP-FSU rappelle que l'Université est un lieu de recherche, de coopérations internationales et de débats scientifiques, y compris sur des thématiques relatives aux relations entre Israël et la Palestine.

Le SNESUP-FSU rappelle que les enseignant·es, les chercheur·es et les enseignant·es-chercheur·es jouissent d'une « pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression » qui ont une valeur constitutionnelle (article L. 952-2 du code de l'éducation), quand les étudiant·es « disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels [...] à titre individuel et collectif » (article L. 811-1 du code de l'éducation).

Tout ce qui porte atteinte à ces principes menace la démocratie. ■

Paris, le 9 avril 2024

SUIVEZ-NOUS !



[SNESUPFSU](https://www.facebook.com/SNESUPFSU)



[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)